



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION SOUTIEN AUX ACTIONS DE LA FA-UJA

La FNUJA, réunie en Congrès à Juan-les-Pins, le 31 mai 2014,

CONSCIENTE des extrêmes difficultés que rencontrent les jeunes avocats africains et de la précarité de leur situation professionnelle ;

SE FELICITE :

- qu'en cinq années d'existence, la Fédération Africaine des Unions et Associations de Jeunes Avocats (FA-UJA) compte aujourd'hui plus d'une vingtaine d'UJA mobilisées sur ces questions à travers tout le continent africain ;
- de la place grandissante et désormais incontournable de la FA-UJA auprès des jeunes Confrères africains et auprès de la Conférence internationale des Barreaux (CIB) ;
- de l'élaboration par la FA-UJA d'un contrat type de collaboration libérale prévoyant le principe d'une rétrocession minimale, d'une formation continue, d'un repos rémunéré, d'un congé maternité et d'un congé pour cause de maladie ;
- de l'adoption de ce contrat type de collaboration libérale par la CIB lors de son 28^{ème} congrès à Abidjan ainsi que par quelques Barreaux africains ;

REGRETTE cependant que les résolutions progressistes de la CIB soient insuffisamment suivies d'effet ;

INVITE fermement la CIB à veiller plus activement à la mise en œuvre des résolutions qu'elle adopte et en particulier à l'adoption par les Barreaux de ce contrat type de collaboration libérale garantissant l'exercice de la profession par les jeunes avocats dans de bonnes conditions.